

PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR DU DIMANCHE 23 OCTOBRE 2016

Membres présents :

Fabienne ALBERT, Philippe ARCENS, Vincent BLEROT, Valérie DUMONTET, Xavier FABRE, Peggy FRITSCH, Daniel GUINGUET, Jacques JORDA, Michel JOURDAN, Mathieu KHEDIMI, Georges RAILLON, Christophe RUIDAVETS, Maité SANCHEZ-SCHMID, Colette TIGNERES, Marc PALANQUES, Régis OSMONT, Jacques SOPPELSA, Xavier VASSON, Jean-Christophe VERGEYNST.

Membres excusés :

Nadine ESCANDE, Richard FRILEUX, Christian VALERO, Eric VERGNIOL.

Membre absent :

Laurent MORENO.

Assistaient à la Réunion : Patrice RODRIGUEZ (DTN par intérim) – Philippe DALLONGEVILLE (Secrétaire Administratif)

Ordre du jour :

Présentation par la Secrétaire Générale,

- Inscription des questions diverses
- Répartition du temps de parole par département
- Validation des comptes rendus des instances précédentes
- Organisation du travail et nomination des collaborateurs et cadres techniques par département
- Mise en place de la To Do List comme mode de fonctionnement
- Point par département :
 - Organisation : Xavier Vasson – temps de l'exposé 10 à 15 minutes,
 - Formation C. Tignères – temps de l'exposé 15 minutes,
 - Objectif ligue : P. Arcens – temps de l'exposé 15 minutes,
 - Réglementation : Vincent Bleriot – temps de l'exposé – de 10 minutes,
 - Haut niveau et compétitions : Mathieu Khédimi – temps de l'exposé 30 minutes,
 - Communication : Marc Palanques – Exposé reporté
 - Médical : Xavier Fabre – temps de l'exposé 15 minutes,
 - Finances : Fabienne Albert et Marc Palanques – temps de l'exposé 15 minutes,
- Questions diverses :
 - Madame Colette TIGNERES demande à ce que le Challenge AILLIERES soit discuté,
 - Procédure disciplinaire à l'encontre du joueur Théo FAGES,
 - Dossier de l'affiche du match « Universitaires » à Salon,
 - Protocole d'accord avec la fédération italienne,
 - Calendrier International 1^{er} semestre 2017 (dates, lieux, organisations des matches, des déplacements, etc.)
 - Organisation de la Coupe du Monde du XIII Fauteuil
 - Assemblée Générale Financière
 - Comptes annuels 2015/2016
 - Budget 2016/2017
 - Transfert des bureaux de Labège à Carcassonne
 - Ouverture du compte bancaire à la BANQUE POPULAIRE
 - CCA : non renouvellement du contrat de travail de M. Thierry ALIBERT

Le Président Marc Palanques remercie les présents et demande à la Secrétaire Générale de débiter l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Valérie Dumontet indique que de nombreuses questions viendront naturellement lors du point qui sera fait par chaque responsable des départements avec les interventions des présidents des commissions.

Inscription des questions diverses

Répartition du temps de parole par département

Les questions diverses ont été portées en complément de l'ordre du jour fixé par la convocation, tel que ci-dessus listées, et le temps d'intervention par département a été également défini.

Validation des comptes rendus des instances précédentes

La Secrétaire Générale prie les membres du Comité Directeur de l'excuser pour la diffusion tardive des procès-verbaux à approuver. Les prochains seront diffusés bien plus tôt.

Régis Osmont explique qu'il n'a pas reçu ces documents, et que pour sa part, il ne pourra pas se prononcer.

Régis Osmont a reçu les documents par mail comme tous les membres, mais il n'a pas pu en prendre connaissance, n'ayant plus accès à internet pour les consulter avant la réunion.

Une discussion s'engage sur le report à la prochaine réunion des procès-verbaux. Il est conclu à ce qu'il ne serait pas judicieux de reporter l'approbation des procès-verbaux.

Sont ainsi approuvés par le Comité Directeur, sauf par Monsieur Osmont qui s'abstient :

- le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 30 juillet 2016,
- le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 28 août 2016.

Régis Osmont indique qu'il reviendra vers Valérie Dumontet lorsqu'il aura pris connaissance de ces procès-verbaux pour lui indiquer sa position.

Organisation du travail et nomination des collaborateurs et cadres techniques par département

Fabienne Albert expose le principe d'un plan d'affectation des collaborateurs et des cadres comparable à un tableau de bord pour optimiser le fonctionnement.

Colette Tignères pour la CNJ a fait appel à Florian Chautard qui collaborait déjà avec la CNJ. Elle se réjouit de la bonne volonté spontanée de ce cadre technique.

Valérie Dumontet indique qu'un tableau sera validé dès que possible dès lors que le DTN par intérim aura fixé les lettres de mission des cadres. Les Présidents de commissions ont été sollicités pour s'adjoindre les collaborateurs qu'ils pressentent pour les accompagner.

Mise en place de la « To Do List » comme mode de fonctionnement

Valérie Dumontet résume synthétiquement le système : « qui doit faire quoi » et « son suivi » Le Président insiste sur l'intérêt de ce principe de fonctionnement, par un document en circulation, à travers lequel nous devons suivre l'évolution des dossiers, les difficultés rencontrées, l'aboutissement des projets.

Point par département

- Département Organisation : Xavier Vasson

Xavier Vasson met en avant l'organisation du Magic Week-end qui a servi de tour de chauffe avant l'évènement majeur, le match France v Angleterre qui est une réussite populaire.

Ceci ne doit pas occulter beaucoup de difficultés qui sont dues à l'inexpérience dans un domaine qui mérite la mise en place d'un cadre précis et suivi dans le cadre de la « To Do List ». Nécessité aussi de s'attacher un permanent tellement les tâches sont variées et nombreuses. Il remercie d'ailleurs Geoffroy CROZE sur lequel il a pu compter sur le match international. Xavier Vasson fera un débriefing complet pour préparer les prochaines échéances. Il recherchera aussi la collaboration du département de la réglementation.

Le Président remercie Xavier Vasson pour la réussite de l'organisation quasi parfaite. La présence de la télévision a rendu plus compliquée la tâche. Tout s'explique, avec un travail structuré par des élus et des

permanents, on devient performants. En matière de collaboration transversale il faudra aussi collaborer avec Colette Tignères et la CNJ pour apporter plus de jeunes avec par exemple un tournoi. L'essentiel est de donner une belle image de la fédération.

Colette Tignères abonde dans cet objectif mais indique la difficulté de mobilisation des écoles de rugby pour le match international car, durant les vacances scolaires, et puis à une heure peu propice. Par ailleurs, les premiers retours des médias sont bons avec des commentaires excellents sur l'équipe 21. Un bémol dans la gestion du placement des spectateurs dans les tribunes.

Valérie Dumontet confirme l'impression de Colette Tignères sur le plan médiatique, avec des questions positives lors de la conférence de presse d'après match.

- Département Formation C. Tignères

Il est difficile de déterminer le cadre de l'organisation pour le moment mais déjà il a été mis en place un fonctionnement qui permet de faire respecter la voix de chaque ligue. Chaque ligue ou comité devra désigner un délégué titulaire et un suppléant. L'objectif est d'en finir avec la surreprésentation de certains organes qui faussait ou interdisait tout débat. Il est prévu 4 réunions par an. Le problème est qu'à ce jour deux réponses seulement sont répertoriées.

La CNJ s'inscrit comme un espace de réflexion pour pérenniser le développement des écoles et de la formation. Il faut œuvrer pour tirer vers le haut le plus de jeunes possible. Une réunion sera organisée en décembre avec le cadre technique Florent Tost, objectif : moment de réflexion pour élaborer un projet de compétitions. A partir de cela, il sera important de collaborer transversalement avec le département du haut niveau et des compétitions.

Colette Tignères présente les ballons Rhino à destination des jeunes licenciés. Des actions avec Rhino France (Monsieur David FOTI) sont prévues pour livrer les comités qui remettront les ballons aux clubs. Il y avait finalement un besoin de l'ordre de 3500 ballons et non pas 5000, en effet la statistique incluait les licences loisirs et initiation comme le souligne Georges Raillon. Le surplus permettra d'autres dotations, par exemple un ballon ou plus par équipe et par club.

Le livret à destination des familles continue à s'enrichir. Le département Communication est mis à contribution. L'objectif est de diffuser le livret après les vacances de Noël.

Un point à souligner, la bonne entente au sein de la CNJ avec les deux binômes, Eric Vergniol et Georges Raillon. La commission s'enrichira du concours de Monsieur Jean-Claude Nadau, un cadre de valeur.

Une nouvelle formation des éducateurs est proposée en deux parties :

- théorique à partir d'une plateforme à distance, dont la préparation aux premiers secours,
- pratique sur le terrain avec des cas concrets sur plusieurs thèmes, dont un sur le comportement

Plus de 80 demandes de formation ont été recensées. L'objectif, une formation de qualité.

Tout ceci devra s'accompagner par des mesures réglementaires pour protéger les clubs formateurs qui font bien souvent l'objet de pillages par d'autres clubs. Pour cela aussi, casser la notion de compétition en promouvant l'esprit de formation.

A propos de compétition, un conflit est né de la décision de la ligue d'Occitanie (LR/MP) qui se permet de désigner les clubs de sa région qui participeront à la Coupe de France. Cette ligue outrepassa ses prérogatives. C'est à la CNJ de fixer le déroulement des compétitions nationales. Colette Tignères fera diffuser un courrier aux clubs pour fixer l'organisation de la Coupe de France, avec notamment une contrainte qui exclura de toutes les compétitions les équipes qui déclareront forfait en Coupe de France.

Georges Raillon explique la difficulté à se faire respecter par des gens qui refusent ouvertement le travail collectif et qui en plus se permettent des réflexions déplacées.

Le Président dit que pour bâtir une grande fédération il faut mettre un terme à ce genre de choses, il faut en finir avec ces décisions qui sont prises à la place de la fédération. Il faut mettre un terme à la surreprésentation de certains organes qui se croient autorisés à agir ainsi.

Maïté Sanchez-Schmid parle des difficultés des intervenants pour accéder au milieu scolaire ou périscolaire.

Le Président lui demande de se rapprocher de la DTN pour régler le problème.

- Département Objectif ligue : Philippe Arcens et Jacques Soppelsa

Philippe Arcens présente un projet de Challenge européen qui est en préparation.

Tout est parti d'un constat, la situation financière difficile de la fédération et des clubs – un besoin de moyens pour relever la tête – reconstruire la fédération à partir des fondamentaux sportifs en partenariat avec les anglais – besoin d'un nouveau public – besoin de partenaires.

Quatre poules sur la base des 4 meilleures équipes françaises d'Elite 1, 4 moins bonnes équipes anglaises de Championship, 4 meilleures équipes anglaises de League One.

Le Président a exposé le projet à la RFL anglaise lors d'un diner vendredi soir avant le match international.

Trois mois à peine après la prise de fonction du nouveau Comité Directeur, la FFR XIII s'est voulue force de propositions malgré les difficultés qui sont les siennes. Deux feuillets de questions ont été exposés au Chairman anglais, Monsieur Nigel Wood.

Outre le projet pour les clubs présenté ici par Philippe Arcens, il lui a été proposé de mettre en place le plus vite possible un championnat Européen des Nations ou tournoi des six nations avec : Angleterre B – France – Ecosse – Galles – Irlande – une nation émergente.

Et sur le plan financier, il a été précisé que la FFR XIII n'entendait pas solliciter des financements de la RFL.

Maïté Sanchez-Schmid estime que sur des projets comme ceux-là il serait envisageable de solliciter des financements européens.

Valérie Dumontet demande à Maïté Sanchez-Schmid d'établir une note récapitulant les fonds identifiés comme mobilisables au regard des projets de la FFR XIII, avec une synthèse des procédures afférentes.

Il faut effectivement enclencher le processus pour espérer faire avancer tous ces projets.

Jacques Soppelsa rend compte de la réunion qui s'est tenue samedi matin sur le développement d'Objectif Ligue XIII.

Une mise au point a eu lieu au sujet de commentaires publiés sur les réseaux sociaux.

Il existe une association de loi de 1901 qui est appelée Objectif Ligue.

Cette association émet des propositions, certaines sont utopistes, d'autres sont intéressantes.

Pour résumer les débats :

- le besoin de changer l'appellation de la structure interne à la fédération,
- avancer avec raison,
- la FFR XIII est la seule fédération à ne pas compter une ligue professionnelle,
- pourquoi faire cette ligue professionnelle,
- en l'état pas de sponsors et donc pas de ligue professionnelle possible,
- besoin d'un « produit » sportif pour toutefois promouvoir l'idée,
- un championnat intitulé « MAXI 13 » avec des villes importantes ou des bassins de développement.

Les objectifs fixés par Marc Palanques sont très clairs. Pour prétendre au développement du rugby à XIII professionnel en France, il faut des moyens financiers. Ainsi, une société a été mandatée pour chercher des partenaires, la société BS PARTNER, qui est dirigée par Monsieur Patrick BOULOY. Il existe plusieurs pistes à ce jour mais pour réellement entamer un démarchage commercial, il faut à minima un dossier de présentation des objectifs, des produits commerciaux et des budgets. Parmi les pistes des Start UP, des grandes sociétés mais qui vont très rapidement fixer leurs budgets pour 2017.

En ce qui le concerne, il démissionnera de ses fonctions à la fin de l'année si aucun nouveau partenaire ne rejoint pas la fédération.

Le Président comprend la situation. Il faut donner à BS Partner les éléments nécessaires pour justifier leurs démarches auprès des prospects. Toutefois, la fédération a aussi besoin de connaître les besoins des sponsors.

- Département Réglementation : Vincent Blériot

Quatre projets en cours :

- o « Memory Project » dissolution de la Ligue Française de Rugby à XIII par le gouvernement de Vichy,
- o La reconquête territoriale,
 - Mise en place de franchises,
 - Identifier des relais.
- o La situation des ATD
 - Définir une doctrine claire en terme de bassin de développement,
 - Réorganiser les missions par des objectifs fixés par la fédération qui finance les ligues ou les comités employeurs.
- o Réforme des textes
 - Des règlements généraux indigestes,
 - Adapter les textes fondamentaux à nos objectifs,
 - Etablir une charte d'éthique,
 - Des chefs de projets
 - Une To Do List

D'autres projets en l'état de réflexion :

- Le sport en entreprise,
- Les moyens d'accueillir des clubs étrangers dans nos compétitions,
- Les paris en ligne

Sur ce dernier item, Valérie Dumontet fait état d'une étude bien avancée par un jeune de Carcassonne, Maxime Camus et propose qu'il soit sollicité.

- Finances : Fabienne Albert et Marc Palanques

Le Président indique que les comptes annuels 2015/2016 présenteraient un déficit de l'ordre de 210 K€ en l'état d'avancement de la mission du Commissaire aux comptes. Nous sommes malheureusement assez proche de l'évaluation qui a été réalisée en interne avec un déficit de 300 K€.

Une première réunion a eu lieu avec le Commissaire aux comptes pour faire un point sur le dossier. La fédération a contesté une facture de 11.600 € relative à un audit sur les procédures. La réponse du CAC s'est limitée à une proposition de prendre en charge les frais liés à la mission, soit 1.380 €. Il a été répondu au CAC que l'attente de la fédération était d'un autre ordre. Dès lors, la conversation est devenue tendue et d'ailleurs elle s'est terminée très vite.

La Fédération entend obtenir l'annulation de cette facture qu'elle juge abusive. Un recours sera engagé auprès de l'organe professionnel de la profession pour trancher les litiges de la sorte.

Il y a eu par ailleurs une mission menée par l'expert-comptable. Le montant facturé par La Compagnie Fiduciaire est du même ordre.

Le Président interroge Régis Osmont et Xavier Vasson pour savoir si ces missions avaient été décidées par l'ancien Comité Directeur dont ils faisaient partie. Ils confirment que non, et ajoutent qu'ils ont compris à l'occasion de la réunion du Comité Directeur précédant l'Assemblée Générale financière à Vernajouls l'an dernier, l'existence d'une mission au niveau du budget confiée à La Compagnie Fiduciaire. Une situation financière ainsi qu'une projection du résultat de la fin de saison devait-être produite par l'Expert-Comptable en janvier ou février 2016. Ils n'en n'ont pas eu connaissance.

Le Président se pose aussi la question de savoir suivant quel processus ces intervenants extérieurs ont été nommés ?

La trésorière, Fabienne Albert indique que la dette des clubs au 30 juin 2016 était de 226 K€. A ce jour elle a été ramenée à 110 K€ mais elle dit toute son inquiétude car il existe des clubs qui comptent des dettes importantes, Montpellier 43 K€ - Carpentras 14 K€ - Palau – 23 K€.

Colette Tignères doute de la solvabilité de ces clubs mais n'ont-ils pas reçu des promesses ?

Philippe Arcens estime que l'apurement d'une grosse partie de la dette témoigne de la confiance des clubs envers le nouveau Comité Directeur.

Le Président indique que les clubs ont effectivement confiance, les promesses d'alléger la pression financière de la fédération se traduisent déjà. La suppression du droit de mutation, le retour au droit à la gratuité pour les licenciés « tricolores, l'attribution d'une aide de 2000 € à tous les clubs d'Elite 1 pour leur participation au Magic Week-end.

Au sujet du Magic Week-end le résultat sera déficitaire d'environ 9.000 €.

Le Match international d'hier a vu des ventes de billets pour plus de 34 K€ TTC. Le partenariat du Groupe NICOLLIN avec l'équipe de France se monte à 20 K€ TTC.

Un bilan complet sera dressé par la trésorière. Ce bilan intégrera les indemnités aux joueurs qui auraient pu percevoir chacun 1.500 € en cas de victoire et 500 € en cas de défaite avec un écart au score entre les deux équipes de 20 points maximum.

Patrice Rodriguez fait état d'une charte du joueur qui définit désormais formellement les droits et les devoirs, il en est de même pour l'encadrement.

Jean-Christophe Vergeynst présente la Commission des finances composée par lui-même qui la préside, la Trésorière Fabienne Albert, et Monsieur Yves Tignères.

La Commission va devoir préparer le projet de budget 2016/2017 à partir des données connues qu'il va falloir exploiter et transposer le mieux possible.

Les clubs, comités et ligues vont faire l'objet d'un suivi plus régulier.

Colette TIGNERES rappelle le besoin de s'appuyer sur une commission de contrôle des clubs.

Le Président se réjouit de la structuration des organes de gestion financière. Il reste encore beaucoup de points à éclaircir. Déjà obtenir les comptes annuels définitifs, il attend les arrêtés et rapports du Commissaire aux comptes ainsi que de l'expert-comptable.

Il rappelle que la fédération se trouve engagée en qualité de caution auprès de la RFL pour Toulouse XIII. Il va falloir se sortir en douceur de cette situation.

Au niveau bancaire, la BNP se montre peu coopérative, ne fait pas d'efforts et les commissions bancaires sur les transactions des licences par carte sont excessives. Des contacts ont été pris avec la Banque Populaire qui propose des services en fonction des besoins de la fédération.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité l'ouverture d'un compte à la Banque Populaire.

Autre problème avec un prestataire, celui qui a réalisé le logiciel des licences, dont il faut rappeler le montant des coûts divers, soit 300 K€ facturés par la société IOcéan au titre du développement – de la maintenance – de l'hébergement – de l'infogérance – de tickets d'intervention. La fédération est propriétaire du logiciel mais ne dispose même pas du « mode d'emploi » pour l'adapter à ses besoins. Face à une situation tendue avec cette société, il est envisagé une action contentieuse à son encontre. Le cabinet LAFONT notre assureur est prévenu.

La fédération se doit de trouver une solution afin de se doter d'un outil de gestion des licences dont les coûts et l'adaptation à l'évolution des besoins seront prévus sans engager des budgets disproportionnés.

Enrique VALVERDE a mis la fédération en relation avec un web développeur qui a proposé le développement d'un logiciel de gestion des licences pour un coût de 1250 € TTC par mois sur deux ans.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité le recours à ce nouveau développement d'un logiciel de licences sur la base du budget de 30.000 € TTC sur deux ans.

- Département Médical : Xavier Fabre

La Commission Médicale se structure. Le problème majeur rencontré concerne l'effectif trop faible des intervenants médicaux. La protection de l'intégrité physique des joueurs est la priorité, des actions seront menées pour sensibiliser les clubs et leur donner des moyens. Une lettre a été diffusée en fixant deux chantiers prioritaires :

- o Le protocole de commotion cérébrale « le KO »

La procédure d'application de la réglementation est en cours de validation et sera mise en place dans les prochains jours.

Les rôles et responsabilités des acteurs de terrain seront définis, avec au centre du dispositif les soigneurs et le délégué. La carence médicale doit cesser au plus haut niveau, et doit faire partie des priorités budgétaires des clubs.

Le rôle de l'arbitre est primordial, il y aura un travail de prévention à mener pour éradiquer les gestes défensifs au-dessus des épaules, pouvant provoquer des chocs dont les conséquences justement sont de nature à porter atteinte à l'intégrité physique des joueurs.

Le Président insiste sur la priorité à mener des actions pour protéger les joueurs et d'inciter les clubs à prendre aussi à leur compte cette thématique.

Xavier Fabre rappelle les amendes prévues en cas de manquement à l'obligation réglementaire de présence d'un médecin et d'un DPS par les organisateurs des matchs. Le courrier envoyé aux clubs constitue un rappel. Il faut envisager un suivi par les commissions disciplinaires qui devront prononcer l'amende, éventuellement après un avertissement.

Colette TIGNERES fait état de la difficulté des clubs à médicaliser les matchs même en payant les médecins, faute de médecins disponibles.

- La lutte contre le dopage

La fédération sera exemplaire dans ce domaine. L'Agence Française de Lutte contre le Dopage a déjà mis en place plusieurs contrôles. Hier lors du match France v Angleterre, les 13 joueurs titulaires de chaque équipe ont été contrôlés. Des messages et actions de prévention contre le dopage sont d'ores et déjà programmés.

Michel Jourdan demande à ce que soit diffusée la liste des médicaments illicites.

Xavier Fabre annonce qu'un document spécifique au dopage est en cours de rédaction par Christian Valero, « les 13 commandements ».

- Département Haut niveau et compétitions : Mathieu Khédimi

- Equipe de France

Le chantier est ouvert pour 2017 avec la mise en place d'un nouveau staff.

- Féminines

La pratique féminine est porteuse de développement.

Une réunion à Villeneuve sur Lot avec des clubs présents en nombre.

Peggy Fritsch souligne aussi la présence de nombreuses dirigeantes qui représentaient les clubs. Cette réunion a permis la mise en place des compétitions, avec en Elite une pratique uniquement à XIII. La participation à la réunion de Laurent DUPUY a contribué à bonifier les débats.

- Arbitrage

Un problème disciplinaire malheureusement à regretter en raison d'une erreur de l'arbitre du match de DN1 Villegailhenc / Ferrals qui n'a pas fait jouer une prolongation à l'issue du temps réglementaire alors que le score entre les deux équipes était nul. Il sera fait appel de la décision.

- XIII Fauteuil

Une réunion s'est tenue au sujet de l'organisation de la Coupe du Monde 2017 en France. Ont participé à cette réunion avec le Président, Patrick Pedrazzani – Robert Fassollette et Sylvain Crismanovich. Le format de la compétition prévoit huit équipes, les matchs seront organisés sur le territoire de la région Occitanie.

Le Président se félicite de la Présence de Patrick Pedrazzani qui est un garçon dont les ressources sont très précieuses. Patrick va rester détaché auprès de la fédération. Il sera en charge de la gestion administrative de l'organisation de la Coupe du Monde du XIII Fauteuil, mais aussi soutien administratif de la DTN en charge notamment de la reconversion des sportifs de Haut Niveau.

- Sport Scolaire et Universitaire

Mathieu Khédimi expose le problème grave auquel la fédération se trouve confronté avec la diffusion d'une affiche à caractère officiel pour la promotion d'un match universitaire à Salon de Provence, sans l'accord de la fédération.

L'organisation de ce match était en projet depuis le début du mois de septembre. Malgré les demandes réitérées du Département des Compétitions, la Commission présidée par Michel JOURDAN n'a pas produit le cahier des charges qui lui avait été demandé. En conséquence, la fédération s'est opposée à ce que ce match se joue.

Des explications sont demandées à Michel Jourdan.

Michel Jourdan explique qu'il a connu une période compliquée avec beaucoup de préoccupations. Ce match était porteur de plusieurs objectifs, une étape dans la reconnaissance par la FFSU – le développement de la pratique universitaire – le haut niveau universitaire.

Au niveau sportif, un match de brassage de joueurs licenciés à la fédération tous universitaires.

Il a dû s'absenter de France et il a confié le dossier à une de ses relations président d'un club.

A son retour, il a eu connaissance de cette affiche et il a immédiatement stoppé la diffusion de l'affiche et l'a fait retirer des supports où elle se trouvait dans un périmètre « localement local »

Le match s'est vu annulé après un point sur la situation sportive avec le cadre référent, Emmanuel FAUVEL.

Au cours des réunions du Comité des Bouches de Rhône ou de la Ligue PACA qui ont suivi, en aucun cas l'affiche a été diffusée.

Le problème est la présence de l'affiche sur le réseau social « facebook » qui n'est pas maîtrisable.

Mathieu Khédimi demande à Patrice Rodriguez d'apporter l'éclairage de la DTN sur cette affaire.

Le cadre référent Emmanuel Fauvel lui a rendu compte de l'évolution chronologique du projet de match le 22 octobre à Salon ;

- début septembre, un projet de match entre les sélections de la Ligue PACA et de la Ligue OCCITANIE,
- le Président de la Ligue Occitanie répond qu'il n'est pas d'accord,
- le 20 septembre, projet de match France / PACA,
- Emmanuel Fauvel fait part de ses doutes pour la constitution des équipes,
- les 28 et 29 octobre, le projet reste en l'état,
- le 13 octobre, un constat par Emmanuel Fauvel de l'impossibilité de constituer les équipes envisagées,
- le 16 octobre, Michel Jourdan adresse un mail à Emmanuel Fauvel pour lui confirmer le maintien du projet.

Mathieu Khédimi prend acte de ces informations sur la chronologie du projet. Il rappelle son attachement au travail en collaboration avec les présidents des commissions. La transversalité des échanges entre le Département et les commissions fonctionne assez bien, sauf avec les Universitaires. Dans ce projet, il n'a pas eu seulement connaissance de liste des joueurs potentiellement sélectionnables. Aucune demande d'autorisation ne lui a été présentée pour la réalisation d'une affiche encore moins pour sa diffusion.

Le Président ne comprend pas les explications de Michel Jourdan sur le projet car il constate que très vite il s'est avéré tronqué.

L'attitude de Michel Jourdan est irresponsable. Confier la mission à un Président de club de réaliser une affiche est très grave alors que la fédération dispose d'un service communication. Il n'y a pas de diffusion « localement local » pour minimiser cette faute dont les conséquences vont porter préjudice à la fédération.

Michel Jourdan est de toute évidence sourd et refuse le système de fonctionnement pourtant acté en Comité Directeur, à savoir :

- les présidents des commissions sont force de PROPOSITION,
- les présidents des départements sont force de DECISIONS,

L'affiche reflète le pire amateurisme qui soit, et en plus au niveau du Comité Directeur d'une fédération sportive Nationale. Nous avons ici l'exemple de ce qui « tue » le rugby à XIII.

Nous sommes ici pour donner une autre image de la fédération, nous ne voulons plus donner l'image d'une « petite » fédération.

Le Président n'entend pas laisser à Michel Jourdan les fonctions qui lui ont été confiées et il dit qu'à sa place il démissionnerait.

L'affiche au-delà de son visuel déplorable compte des logos d'annonceurs qui ne sont pas ou plus partenaires du rugby à XIII. Des logos de partenaires actuels n'y figurent pas. Des logos sont devenus obsolètes. En tout état de cause le logotype de la fédération a été utilisé sans son autorisation.

Le pire réside dans les reproches qui sont faits à la fédération, et du risque de contentieux.

Valérie Dumontet donne lecture des courriers reçus par la fédération du Cabinet LAFONT et de PUMA France.

Le Président indique au Comité Directeur que la fédération ne peut pas laisser cette affaire sans agir, les partenaires attendent sa réaction. Une plainte contre X sera déposée par la fédération, pour utilisation de son logo sans autorisation, et pour préjudice moral et financier vis-à-vis de ses partenaires.

Georges Raillon exprime son attachement à Michel Jourdan. De son point de vue il n'y a eu aucune volonté de nuire, que le projet part d'un bon sentiment, qu'il n'y a pas de malversation.

Régis Osmont précise que l'appellation « France Universitaire » en sport dépend de la FFSU.

Jacques Soppelsa découvre les tenants et aboutissants de cette affaire. La lettre reçue de PUMA est particulièrement dommageable. A ce niveau de maladresse, à la place de Michel Jourdan, il démissionnerait.

Colette Tignères estime que chacun doit prendre conscience que nous sommes des amateurs, Michel Jourdan a-t-il été le seul à porter ses yeux sur cette affiche ?

Le Président dit qu'il faut arrêter de prendre les choses à la légère. Nous pouvons progresser en acceptant de travailler ensemble dans le respect du cadre du fonctionnement. Il ne faut plus tolérer aucun écart.

Michel Jourdan reconnaît avoir fait preuve d'amateurisme mais réfute le grief de suffisance qu'il ressent. Il déclare qu'il n'entend pas démissionner du Comité Directeur.

Le Président et Mathieu Khédimi estiment que Michel Jourdan n'a pas respecté les règles de fonctionnement au sein du Comité Directeur et qu'il n'est plus possible de lui laisser la responsabilité de présider les commissions fédérales dont il avait reçu la charge.

Valérie Dumontet propose au Comité Directeur de procéder à un vote sur la question de démettre ou pas Michel JOURDAN de ses fonctions de présidence des commissions.

Un tour de table a lieu, Georges Raillon et Xavier Vasson se disent aussi responsables car ils avaient vu cette affiche, Vincent Blériot dit qu'il existe un risque d'assignation mais toutefois il n'est pas d'accord pour que la fédération engage une action pénale contre Michel Jourdan, le Président lui répond que la plainte sera déposée contre X pas contre Michel Jourdan, Philippe Arcens ne comprend pas le jusqu'aboutisme avec tous les feux rouges qui s'étaient allumés, Jacques Soppelsa aurait préféré que Michel Jourdan démissionne mais qu'il serait préférable d'éviter une action pénale, Régis Osmont estime pour sa part que le sport scolaire et universitaire est du ressort du département du développement ce en quoi le Président lui répond que le sujet n'est pas là mais que cette suggestion est à retenir.

Michel Jourdan dit qu'il est licencié à la fédération depuis 55 ans, que pour des raisons très personnelles il ne démissionnera pas. Il prendra un avocat pour défendre ses intérêts. Il va quitter la réunion pour que chacun puisse voter librement.

Xavier Vasson demande si la plainte au pénale pourrait-être évitée en fonction du résultat du vote.

Le Président se dit inquiet des poursuites qui pourraient-être engagées contre le fédération et aussi la réaction des partenaires dont ERREA dont il entendait obtenir des avantages. Aujourd'hui les conséquences de cette affaire ne nous placent pas du tout en position favorable pour négocier avec les partenaires.

Colette Tignères rappelle que Michel Jourdan a été élu par l'Assemblée Générale des clubs.

Valérie Dumontet demande aux membres de procéder au vote sur la question suivante :
Faut-il démettre Michel JOURDAN de ses fonctions de présidence des commissions ?

Le vote se déroule à main levée :

- aucun vote contre,
- trois abstentions.

Le Comité Directeur décide de démettre Michel Jourdan de sa fonction de Président des commissions fédérales dont il avait la charge.

Par ailleurs, l'action de dépôt de plainte est suspendue.

La séance est levée à 13 heures 50.

Le Président,

Marc PALANQUES

La Secrétaire Générale,

Valérie DUMONTET